

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes • 15 janvier 2019



Le recensement 2019 en Bretagne : la collecte commence

- La collecte commence le jeudi 17 janvier 2019.
- La collecte se poursuit jusqu'au :
 - 16 février 2019 pour les 238 communes de moins de 10 000 habitants
 - 23 février 2019 pour les 37 communes de 10 000 habitants ou plus.
- L'enquête annuelle de recensement en Bretagne, c'est plus de 300 000 logements enquêtés, 500 000 personnes recensées et 1 260 agents recenseurs mobilisés.
- Internet est le mode de réponse privilégié. En 2018, il représente près de 50 % des réponses.

Une utilisation du recensement : la population 2016 dans les EPCI bretons

- La population augmente dans trois EPCI bretons sur quatre entre 2011 et 2016.
- Seuls des EPCI plutôt urbains, comme les métropoles de Rennes et Brest, connaissent une amélioration de leur croissance démographique.
- Rennes Métropole figure au 4ème rang des métropoles françaises en termes de croissance de la population.
- Le solde migratoire est le moteur de la croissance démographique : il est positif dans 9 EPCI sur 10 alors que le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est négatif dans la moitié des EPCI.

Pour en savoir plus :

- "[Plus d'habitants en 2016 qu'en 2011 dans les trois quarts des EPCI bretons](#)" Insee Flash Bretagne n°49, janvier 2019
- "[les populations officielles des communes de la Bretagne et de ses départements](#)", Insee Flash Bretagne, n°44 à 48, décembre 2018
- le nouveau site cartographique de l'Insee "[Statistiques locales](#)", outil permettant de représenter des données et indicateurs afin de mieux comprendre les dynamiques territoriales